



Frais d'agence - gestion locative

Par **seblegrincheux**, le **09/11/2008** à **16:03**

Bonjour à tous,rnrnAlors voilà je fais gérer mon appartement meublé étudiant par une agence, j'ai deux questions sur les frais qu'elle m'impute, questions auxquelles je n'ai pas trouvé de réponses légales.rnrn1. L'agence a été repris par une grosse enseigne il y a peu, depuis le début l'usage voulait que mon agence ne m'impute aucun frais de recherche de locataire, cependant ça restait un usage, rien n'était stipulé sur le contrat ... Y'a t il une loi, une jurisprudence ou autre à laquelle me référer pour faire perdurer cet usage ?rnrn2. Si non, y aurait il dans le même ordre d'idée un texte auquel me référer car je suis touché par une vacation importante, concrètement, mon appartement a été loué de septembre à mai (9 mois) et relouer en septembre et l'agence m'impute un mois de frais pour recherche de locataire... Comment tenir avec un budget limité si ne rentrant que 9 mois sur 12 l'agence me prélève un mois de frais chaque année ?! rnrnMerci par avance pour votre aide, il devient difficile de tenir le navire à flot à cette époque.rnrnSébastien